



Des chiffres qui font peur

Pour PSA d'être reconnu N°1 des foyers de propagation du covid-19

CSE extra du 27 mars la direction s'engage à nous apporter un bilan journalier des cas suspects, des effectifs présents sur le site, des activités partielles,...

Malheureusement cet engagement n'a tenu que quelques jours au vu de la montée en puissance des cas suspectés.

Pour le site de Vesoul, pour l'ensemble de l'effectif (y compris les prestataires), la situation est :

Tableau de bord COVID-19	27/03/2020		30/03/2020		31/03/2020		01/04/2020
cas suspects :	71	+16	87	+17	104	+24	128
cas confirmés*	3	0	3	0	3	0	3
hospitalisation	1	-1	0	0	0	0	0
guérisons	0	+2	2	0	2	0	2

* Depuis un mois, il n'y a plus de test, donc les 3 cas confirmés n'ont pas évolué.

Depuis, black-out total de la direction, plus aucun chiffre de communiqué

CSE extra du 8 avril : la CGT interroge le médecin du travail sur la consultation qui a été faite ces 7 derniers jours auprès de 40 % des salariés en arrêt maladie pour diverses causes. (Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les 128 cas de suspicion. En effet il faut passer par l'infirmerie Nord du site pour être compté avant d'être envoyé vers les services médicaux extérieurs.)

La CGT aimerait savoir combien de salariés en arrêt maladie ont un rapport avec le coronavirus, suspecté, symptomatique ?

Réponse du médecin « non » CGT « non quoi ? »

Réponse du médecin : **Le service médical a communiqué les chiffres à la direction, et dit qu'elle ne les divulguera pas.**

À chaque question sur le sujet, Rsh répond à côté : « les cas confirmés non pas évolués »

Ce qui laisse présumer, vu le comportement de la direction que le nombre de cas suspectés a explosé, et a peut-être même doublé !

Des chiffres qui font peur à PSA, pourtant d'habitude la direction aime bien les gros chiffres !

Comparons :

Le porte-avions Charles de Gaulle : l'équipage reconnaît déjà 1046 marins contaminés par le coronavirus suite à une escale à Brest. Pour la direction du site de Vesoul, maintenir l'activité sans tester les matelots c'est comme faire une nouvelle escale tous les jours.

La CGT est le **seul syndicat du site** qui demande à la direction, un plan de prévention, des produits hydro-alcooliques et désinfectants individuels, des masques (donnés que le 23 mars), des tests..., de respecter ses engagements, d'appliquer les mesures gouvernementales demandées... quand d'autres syndicats se contentent d'attendre et de laisser faire la direction.

Les feuilles de relevés de température qu'impose Psa Est une infraction avec le code de la santé publique.

Article L1110-4 du code de la santé publique. **La prise de température est une donnée médicale, donc liée au secret médical.**

- soit cette prise de température est faite par le médecin du travail ou l'infirmière, car ils sont tous deux soumis au secret médical (donc pas de communication à l'employeur).